

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Décembre 2018

- ° -

Tous les membres du Conseil sont présents à l'exception de Monsieur Sébastien MAIBACH absent non excusé.

Secrétaire: Yvon PLANTEBLAT

1 - Délibération transfert de compétences eau-assainissement à la 3CBO

La compétence de transfert de l'eau-assainissement vers la 3CBO a été rejetée. La compétence reste à la Commune et a été votée à l'unanimité.

2 - Délibération transfert de compétences et contribution au financement du SDIS à la 3CBO + CLECT

Le transfert de ces compétences a été approuvé à l'unanimité.

Le transfert de charges de chaque Commune est sur la base de 30 € par habitant et restera fixe pour les années suivantes.

Les éventuels dépassements seront pris en charge par la 3CBO.

3 – Réfection du monument aux morts

Deux devis sont parvenus à la Mairie : Société GUERIN et VERGNOL. La Société RONDEAU n'a pas donné suite à notre demande.

Le devis retenu par le Conseil Municipal est celui de la Société VERGNOL : montant de 1.426,60 € TTC.

Des subventions ont été demandées (DETR + Conseil Départemental).

4 – Matériel informatique

Un devis a été proposé par la Société STEPHAN Informatique Dépannage pour un montant 1.447,60 € TTC. Le Conseil à l'unanimité a approuvé ce devis.

Cette Société travaille déjà avec la Mairie et est très compétente en matière de construction d'ordinateurs et d'une grande efficacité en maintenance.

Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental sera faite.

5 – Travaux de sécurité au Hameau de la Roche

Pour assurer la sécurité du Hameau, une demande de devis a été effectuée pour la mise en place de trois coussins berlinois et une signalisation à 30 km/h dans les trois rues du Hameau. Celui-ci a été proposé par la Société GIROD pour un montant de 7.955,30 € TTC.

Ce projet a été retenu par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Une subvention à hauteur de 80 % a été demandée.

Ce projet s'effectuera courant 2019.

Une deuxième proposition avait été évoquée pour un montant de 7.518,00 € mais non retenue et non adaptée pour le Hameau : pose de chicanes + peinture au sol.

D'autre part, une étude a été menée dans le Bourg avec la pose d'un radar pédagogique et de fils de comptage en travers de la chaussée pour une durée de 15 jours.

Résultat : 1870 voitures et 66 poids lourds.

Avant la pose du radar : 85 km/h maxi puis 56 km heure mini

Après la pose du radar : 75 km/h maxi puis 45 km heure mini

Les vitesses ont été mesurées à l'entrée de l'agglomération.

6 – Agent recenseur

L'Agent recenseur est Madame TROTTI. La rémunération proposée par Monsieur le Maire est de 500,00 € dont une participation de l'état à hauteur de 386,00 €.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La période du recensement s'effectuera du 17 janvier au 17 février 2019.

7 – Questions diverses

7.1 Les habitants du Hameau de la Roche ont signalé à la Mairie, par l'intermédiaire d'un courrier cosigné, des cambriolages ayant eu lieu dans le Hameau.

Ce courrier est à l'origine de Monsieur COMBE présent lors de ce Conseil réclamant une amélioration de l'éclairage public.

Concernant le dispositif « Voisins vigilants » Monsieur le Maire contactera la gendarmerie pour avoir des informations.

7.2 Nettoyage de printemps

La date retenue est le Samedi 23 mars 2019 à 9 heures 30 en Mairie.

7.3 Galette des Rois

La date retenue est le Samedi 12 janvier 2019. Monsieur le Maire en profitera pour présenter Madame TROTTI aux personnes participantes.

7.4 PLUI

Une réunion publique a eu lieu en décembre 2018 concernant le PLUI. Les bases de travail pourront être consultées sur le site de la 3CBO début janvier 2019.

7.5 EPAGE

Un nouvel établissement public gérant les rivières et les inondations (PAPI) sera opérationnel courant janvier 2019.

- Il regroupe 18 EPCI : Soit 4.000 km² et 3.000 km de cours d'eau.

7.6 Cahier de doléances

Suite aux évènements de décembre 2018, Monsieur le Président de la République a demandé aux Maires de mettre à la disposition des Citoyens un cahier de doléances présentant leurs propositions d'avenir pour la France.

Ce cahier est disponible en Mairie à compter du vendredi 21 décembre 2018.

FIN DE LA SEANCE 20 H 25

Le Maire,



Le Secrétaire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.